



Compte-rendu Réunion du Comité de Programmation du Groupe d'Action Locale Ouest Vosgien

Mercredi 1^{er} MARS 2017, CC Terre d'Eau, salle du Conseil communautaire

ORDRE DU JOUR :

- Proposition de modification de la composition du comité de programmation,
- Programme LEADER : plan de développement et procédure,
- Grilles de sélection des projets,
- Règlement intérieur du GAL de l'Ouest des Vosges,
- Référent au comité technique LEADER,
- Questions diverses.

Emargement et vérification du quorum en début de réunion.

Collège des personnes morales ou physiques de droit privé

Nom de la structure	Titulaire	Présents/Absents/Excusés/Représenté par
Office de tourisme de Mirecourt	Geneviève ANTCZAK BURNEL	Absente
Association Terre-Eau	Patrick MARCHAND	Présent
ALEXIS Lorraine	Louis-Michel BARNIER	Présent
ADALI Habitat	Michel BOUVIER	Absent
La vigie de l'eau	Bernard PRUVOST	Absent
Pôle Lorrain de l'Ameublement Bois	Anne GERARD-THIREAU	Représenté par : Didier HILDENBRAND
Les jardins de la Roche de Charmes	Jean-Marie HUMBLLOT	Présent
Fédération Départementale des Foyers Ruraux des Vosges	Jean-Luc COUSOT	Présent
Jeunes Agriculteurs des Vosges	Julien MARLANGEON	Excusé
Association GACVIE	Jean-Paul MARQUE	Présent
Office de tourisme de Contrexéville	Véronique PERUSSAULT	Excusée
Foyer Rural de Circourt sur Mouzon	Jean-Marie PETELOT	Présent
Les Théâtrales des Jeunes en Europe	Gladys PIERSON-BRAGARD	Présente
Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges	Christophe RICHARD	Excusé
Chambre d'Agriculture des Vosges	Nathalie THOMAS	Excusée
Mission locale Plaine des Vosges	Nicolas VADROT	Excusé
Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges	Bruno WARNET	Excusé
AAPPMA	Michel MARTIN	Présent

9 administrateurs du collège des personnes morales ou physiques de droit privé présents ou représentés sur 18.

Collège des personnes morales de droit public et collectivités locales

Nom de la structure	Représentant	Présents/Absents/Excusés/ Représenté par
Communauté de Communes du Pays de Mirecourt	Dominique MAILLARD	Présent
Communauté de communes du Pays de Bulgnéville	Henri PIERROT	Représenté par Bernard TACQUARD
Communauté de Communes du Pays de Châtenois	Patrice NOVIANT	Excusé
Communauté de Communes du Bassin de Neufchâteau	Yvon HUMBLLOT	Excusé
Communauté de Communes de Vittel - Contrexéville	Franck PERRY	Représenté par Thierry DANE
Office de tourisme de l'Ouest des Vosges	Philippe EMERAUX	Excusé

3 administrateurs du collège des personnes morales de droit public présents ou représentés sur 6.

Bilan

- 12 membres présents sur 24, le quorum de 50 % est atteint.



GRUPE D'ACTION LOCALE DE L'OUEST DES VOSGES
Structure porteuse : PETR de l'Ouest des Vosges



- 9 membres du collège des personnes morales ou physiques de droit privé présents ou représentés sur 12 membres présents. Le double quorum est respecté (4 votes pour le collège des personnes morales ou physiques de droit privé minimum)

Etaient également présents :

- Anne-Marie ADAM, Conseillère régionale,
- Guy SAUVAGE, Vice-Président de la Communauté de communes de l'Ouest Vosgien,
- Yves SEJOURNE, Président de la Communauté de communes de Mirecourt-Dompaire,
- Françoise VIDAL, Communauté de communes du Pays de Mirecourt,
- Margot MOULIN, chargée de mission à la Chambre d'agriculture des Vosges,
- Damien LHUILLIER, chargé de mission à la Chambre d'agriculture des Vosges.

Ainsi que :

- Paul MALIK, chef de projet, PETR de l'Ouest des Vosges,
- Kheira OUDINA, gestionnaire financier, PETR de l'Ouest des Vosges.

I. Proposition de modification de la composition du comité de programmation.

RESULTAT DU VOTE :

Les membres du comité de programmation approuvent à l'unanimité la modification de la composition du comité de programmation.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 12 (D. MAILLARD, B. TACQUARD, T. DANE, P. MARCHAND, L-M. BARNIER, D. HILDENBRAND, J-M. HUMBLLOT, J-L. COUSOT, J-P. MARQUE, J-M. PETELOT, G. PIERSON-BRAGARD, M. MARTIN)

Le comité de programmation sera dorénavant composé comme suit :

Collège de droit public

Prénom	NOM	Public/Privé	Titulaires/Suppléants	Structure
Henri	PIERROT	Public	délégués titulaires	Communauté de communes Terre d'Eau
Franck	PERRY	Public		
Bernard	TACQUARD	Public	délégués suppléants	
Thierry	DANE	Public		
Dominique	MAILLARD	Public	délégués titulaires	Communauté de communes Mirecourt Dompaire
François	MARTIN	Public	délégués suppléants	
Françoise	VIDAL	Public		
Jean	VAUBOURG	Public	délégués titulaires	Communauté de communes de l'Ouest Vosgien
Michel	LALLEMAND	Public		
Guy	SAUVAGE	Public		
Annie	BOURDIN	Public	délégués suppléants	
Patrice	NOVIANT	Public	délégué titulaire	l'Office de Tourisme de l'Ouest des Vosges
Philippe	EMERAUX	Public		
Sarah	OZOLINS	Public		

Soit : 7 titulaires et 7 suppléants

Collège de droit privé

Prénom	NOM	Public/Privé	Titulaire/Suppléant	Structure représentée
Anne	GERARD-THIREAU	Privé	déleguée titulaire	Pôle Lorraine de l'Ameublement Bois
Didier	HILDENBRAND	Privé	délégué suppléant	
Jean-Paul	MARQUE	Privé	délégué titulaire	GACVIE
Véronique	WARNET	Privé	déleguée suppléante	
Véronique	PERUSSAULT	Privé	déleguée titulaire	Office de Tourisme de Contrexéville



GRUPE D'ACTION LOCALE DE L'OUEST DES VOSGES
Structure porteuse : PETR de l'Ouest des Vosges



Véronique	LHUILIER	Privé	déleguée suppléante	
Jean-Marie	PETELOT	Privé	délegué titulaire	Foyer rural de Circourt sur Mouzon
Serge	ROUSSE	Privé	délegué suppléant	
Gladys	PIERSON-BRAGARD	Privé	déleguée titulaire	Association les Théâtrales des Jeunes en Europe
Christine	DEVALLOIS	Privé	déleguée suppléante	
Nathalie	THOMAS	Privé	déleguée titulaire	Chambre d'Agriculture des Vosges
Jean-Charles	HEL	Privé	délegué suppléant	
Nicolas	VADROT	Privé	délegué titulaire	Mission Locale de la Plaine des Vosges
Jean-Philippe	HOUDINET	Privé	délegué suppléant	
Jean-Marie	HUMBLOT	Privé	délegué titulaire	Les Jardins de la Roche de Charme
Danielle	BRUSNEAUX	Privé	déleguée suppléante	
Michel	MARTIN	Privé	délegué titulaire	Association AAPPMA
Roger	BOLLENDORF	Privé	délegué suppléant	
Patrick	MARCHAND	Privé	délegué titulaire	Association TERRE-EAU
Juliette	ASTOUL	Privé	déleguée suppléante	
Jean-Luc	COUSOT	Privé	délegué titulaire	Fédération Départementale des Foyers Ruraux des Vosges
Béatrice	HUMBLOT-BOYE	Privé	déleguée suppléante	
Louis-Michel	BARNIER	Privé	délegué titulaire	ALEXIS LORRAINE
Philippe	LADONET	Privé	délegué suppléant	
Julien	MARLANGEON	Privé	délegué titulaire	Jeunes Agriculteurs des Vosges
Elise	CONDI	Privé	délegué suppléante	
Bruno	WARNET	Privé	délegué titulaire	Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges
Patrick	COIGNUS	Privé	délegué suppléant	
Christophe	RICHARD	Privé	délegué titulaire	Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges
Pascal	KNEUSS	Privé	délegué suppléant	
Bernard	PRUVOST	Privé	délegué titulaire	La Vigie de l'Eau
Jean	DUCHEMIN	Privé	délegué suppléant	
Michel	BOUVIER	Privé	délegué titulaire	ADALI HABITAT
Alain	MOUGENEL	Privé	délegué suppléant	

Soit : 18 titulaires et 16 suppléants.

Suite au changement de la composition du comité de programmation, la vérification du quorum est effectuée de nouveau.

Collège des personnes morales ou physiques de droit privé

Nom de la structure	Titulaire	Présents/Absents/Excusés/Représenté par
Office de tourisme de Mirecourt	Geneviève ANTCZAK BURNEL	Absente
Association Terre-Eau	Patrick MARCHAND	Présent
ALEXIS Lorraine	Louis-Michel BARNIER	Présent
ADALI Habitat	Michel BOUVIER	Absent
La vigie de l'eau	Bernard PRUVOST	Absent
Pôle Lorrain de l'Ameublement Bois	Anne GERARD-THIREAU	Représenté par : Didier HILDENBRAND
Les jardins de la Roche de Charmes	Jean-Marie HUMBLOT	Présent
Fédération Départementale des Foyers Ruraux des Vosges	Jean-Luc COUSOT	Présent
Jeunes Agriculteurs des Vosges	Julien MARLANGEON	Excusé
Association GACVIE	Jean-Paul MARQUE	Présent
Office de tourisme de Contrexéville	Véronique PERUSSAULT	Excusée
Foyer Rural de Circourt sur Mouzon	Jean-Marie PETELOT	Présent
Les Théâtrales des Jeunes en Europe	Gladys PIERSON-BRAGARD	Présente
Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges	Christophe RICHARD	Excusé
Chambre d'Agriculture des Vosges	Nathalie THOMAS	Excusée
Mission locale Plaine des Vosges	Nicolas VADROT	Excusé
Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges	Bruno WARNET	Excusé
AAPPMA	Michel MARTIN	Présent

9 administrateurs du collège des personnes morales ou physiques de droit privé présents ou représentés sur 18.

Collège des personnes morales de droit public et collectivités locales

Nom de la structure	Représentant	Présents/Absents/Excusés/ Représenté par
---------------------	--------------	--



GRUPE D'ACTION LOCALE DE L'OUEST DES VOSGES
Structure porteuse : PETR de l'Ouest des Vosges



Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire	Dominique MAILLARD	Présent
	François MARTIN	Excusé
Communauté de communes Terre d'Eau	Henri PIERROT	Représenté par Bernard TACQUARD
	Franck PERRY	Représenté par Thierry DANE
Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien	Michel LALLEMAND	Excusé
	Guy SAUVAGE	Présent
Office de tourisme de l'Ouest des Vosges	Philippe EMERAUX	Excusé

4 administrateurs du collège des personnes morales de droit public présents ou représentés sur 6.

Bilan

- 13 membres présents sur 24, le quorum de 50 % est atteint.

9 membres du collège des personnes morales ou physiques de droit privé présents ou représentés sur 13 membres présents. **Le double quorum est respecté (5 votes pour le collège des personnes morales ou physiques de droit privé minimum).**

2. Programme LEADER : plan de développement et procédure

Paul MALIK rappelle le plan de développement et la procédure du programme LEADER de l'Ouest des Vosges.

Le plan de développement du programme LEADER de l'Ouest des Vosges est composé de 6 fiches-action :

- FA 1 « Favoriser le développement de la filière ameublement »
- FA 2 « Développer l'excellence agricole du territoire »
- FA 3 « Assurer le développement et la transmission des entreprises rurales »
- FA 4 « Favoriser la mise en réseau des entreprises et faciliter leur accueil »
- FA 5 « Développement touristique d'une destination touristique « Ouest des Vosges » »
- FA 6 « Mise en valeur du patrimoine naturel et culturel local »
- FA 7 « Coopération interterritoriale et transnationale »
- FA 8 « Animation, gestion et fonctionnement du GAL ».

La procédure administrative est la suivante :

- 1) Dépôt d'une demande préalable par le porteur de projet ;
- 2) Si le projet est éligible, constitution du dossier de demande d'aide avec l'aide de l'équipe technique du GAL ;
- 3) Passage en comité technique : il donne un avis technique sur les demandes d'aides, encore au stade incomplet.
- 4) Passage en comité de pré-programmation : avis d'opportunité sur ces mêmes projets.
- 5) Instruction du dossier par la DDT, une fois celui-ci complet. La subvention maximale auquel le porteur de projet peut prétendre est calculée.
- 6) Passage en comité de programmation : sélection et attribution d'une subvention le cas échéant, selon la grille de notation.
- 7) Après avoir réalisé le projet, le porteur constitue un dossier de demande de paiement
- 8) Une fois le dossier de demande de paiement instruit, sur la base des dépenses justifiées, l'ASP verse la subvention au porteur de projet.

3. Grille de sélection des projets

L'une des nouveautés introduites par la programmation 2014-2020 est la sélection des projets : sur la base des demandes déposées, éligibles au programme Leader et instruites, le comité de programmation doit effectuer une sélection des meilleurs projets.

Cette sélection s'appuie sur une grille de sélection.

Objectifs de la grille de sélection des projets

- Répondre à l'obligation réglementaire européenne qui prévoit que les GAL doivent élaborer une procédure de sélection transparente et non discriminatoire composée de critères objectifs de sélection des opérations.
- Assurer la cohérence des opérations sélectionnées avec la stratégie du GAL de l'Ouest des Vosges.



- Moduler le montant de la subvention au regard des critères de sélection et de la philosophie du programme Leader.

Utilisation de la grille et modulation de l'aide

Selon les critères de sélection détaillés dans la grille de sélection, spécifique à chaque fiche-action, les membres du comité de programmation attribuent une note à chaque projet, après avoir pris connaissance de l'avis du comité technique. Conformément au règlement intérieur du GAL, les décisions sont prises par consensus. A défaut, et sous réserve de l'accord des membres du Comité, un vote à main levée à la majorité absolue peut être demandé.

Les projets sont notés sur 20.

- **Note comprise entre 15 et 20 : le projet obtient 100% de l'aide maximum réglementaire**
- **Note comprise entre 10 et 14 : le projet obtient 80% de l'aide maximum réglementaire**
- **Note comprise entre 0 et 9 : le projet est ajourné**

L'aide maximum réglementaire correspond au **montant FEADER maximum attribuable** au bénéficiaire après instruction du dossier et application des éventuels régimes d'aides d'Etat, de plafonds d'intervention définis dans les fiches-actions, des règlements d'intervention des cofinanceurs.

Principe d'ajournement : lors d'un premier passage en comité de programmation, si un projet obtient une note inférieure ou égale à 9, ce dernier est ajourné car il ne répond à un minimum d'exigences fixées par le GAL et le programme Leader.

Le porteur de projet peut soumettre une seconde fois son dossier aux membres du Comité de programmation en y apportant des améliorations ou de nouvelles précisions.

Néanmoins, si lors du second passage en comité de programmation le projet n'obtient pas une note supérieure à 9, il sera définitivement rejeté.

Les différentes grilles de sélection sont ensuite présentées aux membres du comité de programmation. Celles-ci sont les suivantes :

- Grille de sélection pour la fiche-action 1 « Favoriser le développement de la filière ameublement »
- Grille de sélection pour la fiche-action 2 « Développer l'excellence agricole du territoire en favorisant l'autonomie des exploitations agricoles, des pratiques agricoles durables et le développement des circuits de proximité »
- Grille de sélection pour la fiche-action 3 « Assurer le développement et la transmission des entreprises rurales dans les filières spécifiques au territoire » - Projets d'animation (TO 1, 2 et 5.1)
- Grille de sélection pour la fiche-action 3 « Assurer le développement et la transmission des entreprises rurales dans les filières spécifiques au territoire » - Investissements lors d'une reprise (TO 3)
- Grille de sélection pour la fiche-action 3 « Assurer le développement et la transmission des entreprises rurales dans les filières spécifiques au territoire » - Services de conseil (TO 4)
- Grille de sélection pour la fiche-action 3 « Assurer le développement et la transmission des entreprises rurales dans les filières spécifiques au territoire » - Offre de services aux commerces (TO 5.2)
- Grille de sélection pour la fiche-action 3 « Assurer le développement et la transmission des entreprises rurales dans les filières spécifiques au territoire » - Modernisation des commerces (TO 5.3)
- Grille de sélection pour la fiche-action 4 « Favoriser la mise en réseau des entreprises du territoire et faciliter leur accueil » - Projets de marketing territorial, événementiels favorisant la mise en réseau des entreprises et création d'outils statistiques (TO 1, 3 et 4)
- Grille de sélection pour la fiche-action 4 - Favoriser la mise en réseau des entreprises du territoire et faciliter leur accueil » - création de structures facilitant le travail collaboratif et le test de nouveaux projets économiques (TO 2)
- Grille de sélection pour la fiche-action 5 « Développement touristique "Ouest des Vosges" » - Valorisation des sentiers de randonnées grâce aux TIC (TO 1)
- Grille de sélection pour la fiche-action 5 « Développement touristique "Ouest des Vosges" » Création de sentiers de randonnée pédestre, équestre et cyclable (TO 2)



- Grille de sélection pour la fiche-action 5 « Développement touristique "Ouest des Vosges" » -valorisation des produits artisanaux ; obtention d'une classification supérieure pour les OT, et de labels pour les hébergeurs ; promotion institutionnelle et commercialisation de la destination "Ouest des Vosges" (TO 3 à 6)
- Grille de sélection pour la Fiche-action 6 « Mise en valeur du patrimoine naturel et culturel » - Opérations de médiation artistique (éducation, sensibilisation et pratique artistique) ou de création artistique comportant un volet de médiation artistique, valorisant le patrimoine culturel matériel et immatériel du territoire (TO 1)
- Grille de sélection pour la Fiche-action 6 « Mise en valeur du patrimoine naturel et culturel » - Etudes visant à améliorer la connaissance du patrimoine naturel (TO 2.1)
- Grille de sélection pour la Fiche-action 6 « Mise en valeur du patrimoine naturel et culturel » - Opérations de sensibilisation de la population sur le patrimoine naturel, Opérations de promotion des bonnes pratiques de gestion de celui-ci (TO 2.2 et 2.3)
- Grille de sélection pour la Fiche-action 7 « Coopération interterritoriale et transnationale ».

RESULTAT DU VOTE :

Les membres du comité de programmation approuvent à l'unanimité la procédure de sélection, et l'ensemble des grilles de sélection.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 13 (T. DANE, D. MAILLARD, G. SAUVAGE, B. TACQUARD, L-M. BARNIER, D. HILDENBRAND, J-M. HUMBLLOT, J-L. COUSOT, J-P. MARQUE, P. MARCHAND, M. MARTIN, J-M. PETELOT, G. PIERSON-BRAGARD).

4. Règlement intérieur du Groupe d'Action Locale de l'Ouest des Vosges

RESULTAT DU VOTE :

Les membres du comité de programmation approuvent à l'unanimité le règlement intérieur du GAL de l'Ouest des Vosges.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 13 (T. DANE, D. MAILLARD, G. SAUVAGE, B. TACQUARD, L-M. BARNIER, D. HILDENBRAND, J-M. HUMBLLOT, J-L. COUSOT, J-P. MARQUE, P. MARCHAND, M. MARTIN, J-M. PETELOT, G. PIERSON-BRAGARD).

5. Référent au comité technique LEADER

Conformément à l'article 5.1, le comité de programmation désigne son représentant au comité technique LEADER.

Gladys PIERSON-BRAGARD se présente comme candidate. Aucun autre candidat ne se présente.

RESULTAT DU VOTE :

Les membres du comité de programmation désignent à l'unanimité Gladys PIERSON-BRAGARD référente du comité de programmation au comité technique.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 13 (T. DANE, D. MAILLARD, G. SAUVAGE, B. TACQUARD, L-M. BARNIER, D. HILDENBRAND, J-M. HUMBLLOT, J-L. COUSOT, J-P. MARQUE, P. MARCHAND, M. MARTIN, J-M. PETELOT, G. PIERSON-BRAGARD).

6. Questions diverses

La date du prochain comité de programmation sera soit le mercredi 28 juin 2017, soit le jeudi 29 juin 2017, à 17h.



GROUPE D'ACTION LOCALE DE L'OUEST DES VOSGES
Structure porteuse : PETR de l'Ouest des Vosges



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Vittel, le 30 mars 2017.
Le Président du Groupe d'Action Locale de l'Ouest des Vosges,
Jean Luc COUSOT.